

## Le SNUipp-FSU interpelle

# Anne HIDALGO

**1) La baisse des effectifs au sein de toutes les classes est plébiscitée comme efficace à 99% pour améliorer les apprentissages des élèves et l'inclusion au sein de l'école.**

**Quel plan de recrutement et de construction de bâti scolaire allez-vous mettre en place au cours du prochain quinquennat pour permettre cette baisse ?**

Cette question s'inscrit dans le cadre plus global d'une véritable priorité à l'éducation et donc d'un projet prenant en compte de multiples aspects :

L'école de la réussite pour tous.

-organiser un dialogue à l'échelle de chaque territoire avec tous les partenaires de l'école, pour établir de façon concertée les nouvelles modalités de carte scolaire visant à garantir une mixité sociale et scolaire adaptée aux établissements comme aux territoires,

-fixer avec les établissements privés sous contrat des obligations concertées en termes de mixité sociale et scolaire qui pourront s'accompagner d'une modulation de certaines dotations (politique à coconstruire avec les collectivités locales).

Organiser des « assises de l'éducation prioritaire » dès l'automne 2022.

-évaluer les effets et affiner les besoins de l'éducation prioritaire de façon collective et transparente,

-élaborer avec les acteurs de terrain un nouveau référentiel permettant d'actualiser la cartographie des établissements prioritaires, les moyens nécessaires, les pédagogies et les évaluations adaptées,

-intégrer les lycées dans le dispositif d'éducation prioritaire.

Faire émerger partout dans le pays des projets éducatifs de territoire qui organisent les actions coordonnées des acteurs de la communauté éducative, font notamment le lien avec la culture et le monde de l'éducation populaire ;

Mettre en œuvre l'objectif « zéro décrocheur » en proposant pour chaque jeune un accompagnement individuel assuré par un enseignant, un personnel éducatif ou un partenaire de l'école, autour de trois objectifs :

-donner accès à toutes et tous à un soutien scolaire gratuit,

-amener chaque jeune à construire son projet personnel,

-améliorer l'orientation et ouvrir à chacun.e de nouvelles perspectives.

Favoriser l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de professionnalisation.

-mettre en place un véritable passeport orientation pour chaque jeune, droit à la découverte des métiers et droit au stage.

-instaurer un droit à la reprise d'étude pour pallier les sorties précoces et un véritable droit à la formation tout a long de la vie.

-valoriser et réfléchir au développement des années de césure : elles permettent d'éprouver d'autres expériences, d'autres engagements tout en ayant la possibilité de reprendre ses études.

Développer des programmes d'actions pour l'égalité entre les filles

et les garçons, la lutte contre les discriminations, le combat pour la laïcité et l'ensemble des valeurs de la République

-parce que l'Ecole est l'âme de la République, la promotion de la laïcité, l'égalité entre les filles et les garçons et la lutte contre toutes les discriminations doivent en être le socle. Il est plus que jamais nécessaire de donner aux élèves des repères clairs dans leur construction citoyenne.

-nous devons passer des partenariats avec les acteurs de la citoyenneté à de véritables alliances éducatives : associations, fédérations, grands mouvements d'éducation populaire engagés sur le terrain de la citoyenneté, institutions mémorielles, acteurs sociaux, sportifs et culturels.

-la mobilisation pour l'Ecole de la République est un chantier qui doit changer d'échelle pour que nous soyons au rendez-vous du combat de la démocratie contre toutes les formes de fanatisme et d'obscurantisme.

Accueillir enfin à l'école tous les enfants porteurs de handicaps en reconnaissant la place des professionnels à leurs côtés.

-les professionnels qui accompagnent les enfants en situation de handicap, les AESH, sont confrontés à des conditions de précarité importantes. La formation et la revalorisation de ces professionnels est une condition indispensable pour améliorer l'accompagnement des 400 000 élèves en situation de handicap et pour faire de l'école inclusive une réalité pour tous les enfants et leurs parents concernés.

-les enseignants devront aussi être formés à la prise en charge des élèves handicapés.

**2) La hausse des salaires est la mesure prioritaire pour améliorer la situation professionnelle des personnels, en plus de la titularisation comme fonctionnaire pour les AESH.**

## **Quels moyens budgétaires allez-vous y consacrer et sur quelles perspectives de revalorisation des grilles salariales vous engagez-vous ?**

Considérer et rémunérer les enseignants à la hauteur de l'importance de leur mission. La rémunération des enseignants sera portée progressivement au niveau de celui des cadres, en commençant par les débuts de carrière. Cet effort de justice eu égard au niveau de recrutement, de reconnaissance de l'importance de leur mission pour la société, vise au rattrapage du niveau de rémunération des professeurs dans les autres pays européens.

Il s'accompagnera du rétablissement d'une formation initiale complète, axée sur la préparation au métier, et d'une formation continue.

Des discussions seront engagées avec les représentants des personnels dans le cadre d'un dialogue social soutenu.

**3) Le fonctionnement de l'école primaire est promis à un fort bouleversement, débuté avec la loi dite de « l'école de la confiance » et poursuivi avec la loi Rilhac. Pourtant les enseignant-es rejettent la mise en place d'un directeur·trice d'école comme « supérieur·e hiérarchique » à 85% et plébiscitent au contraire l'organisation actuelle de l'école avec le conseil des maître·sses animé par leur collègue directeur·trice « pair parmi ses pairs ».**

## **Quelle organisation et fonctionnement de l'école promouvez-vous ?**

-Nous voulons une école de la République juste pour tous, exigeante pour chacun.e et rassemblée autour d'orientations partagées, qui ne laisse personne au bord du chemin, qui dessine un projet éducatif autant qu'un projet de société.

-Nous avons besoin une école de la République qui favorise la coopération et l'entraide, plutôt que la hiérarchisation et la compétition qui fracturent notre société. L'école de la coopération est aussi celle du partenariat entre l'école et les familles, entre l'école et tous les acteurs locaux au premier rang desquelles les collectivités et l'éducation populaire, une école qui participe d'un projet éducatif de territoire.

-Par ailleurs, pour préparer nos enfants au monde dans lequel ils vivront, l'école doit être au rendez-vous par de nouvelles pédagogies : apprendre par la pratique, apprendre à apprendre, apprendre à coopérer, apprendre dans son environnement, dans la nature, dans sa commune, apprendre les nouveaux langages du numérique, apprendre à s'informer...

-Des états généraux de la pédagogie seront organisés en 2022 pour s'inspirer des enseignants qui innovent pour une école ouverte aux nouvelles pédagogies plus inclusives et collaboratives, et permettre leur diffusion.

-Pour une mixité sociale et scolaire effective, nous voulons casser tous les ghettos scolaires pour rétablir la promesse de la République et permettre la réussite de tous les élèves : le constat est implacable.

En France, aujourd'hui, scolariser ensemble n'est plus possible dans des territoires entièrement ghettoïsés où les catégories favorisées sont totalement séparées des catégories les plus défavorisées.

-Alors que l'importance de la mixité sociale et scolaire n'est plus à démontrer, la persistance d'une ségrégation sociale et scolaire entre établissements, à l'intérieur des établissements et entre public et privé favorise un entre soi persistant : 12% des élèves fréquentent un établissement qui accueille 2/3 d'élèves issus de milieux socialement très défavorisés.

-Nous réaffirmons que cette mixité constitue un enjeu majeur dans la lutte contre les inégalités, dans la réduction du déterminisme social : étendons les expérimentations de mixité sociale et scolaire comme celle de Toulouse , revisitons les questions de carte scolaire pour un meilleur équilibre et donnons les moyens nécessaires à l'enseignement public pour lui redonner toute son attractivité: c'est ainsi que nous casserons les ghettos scolaires pour mieux garantir la démocratisation de la réussite scolaire .

**4) L'inclusion est jugée comme mal prise en compte par l'institution scolaire (96% des enseignant-es, 73% des AESH et 53% des français-es). Plusieurs mesures sont plébiscitées par les personnels pour y remédier : allègement des effectifs mais aussi maintien des structures d'accueil spécialisées, recrutement d'enseignant-es spécialisé-es, véritable statut pour les personnels AESH, formation, matériel pédagogique adapté...**

**Comment allez-vous améliorer l'inclusion scolaire pour que l'école publique puisse permettre à tous les élèves, dans un cadre collectif, d'avoir les outils d'accès aux savoirs et à la culture commune ?**

-Nous défendons l'objectif de démocratisation de la réussite scolaire et d'élévation générale du niveau de formation de la population, car nous croyons que l'éducation demeure le principal outil au service de la liberté et de l'égalité, et que l'investissement dans l'éducation et la formation est le plus efficace pour dynamiser la créativité et l'innovation, l'emploi et la performance économique de notre pays.

-Nous voulons mettre l'émancipation et la lutte contre les inégalités scolaires au cœur de notre projet éducatif, parce que l'école reste l'institution de la République qui intervient comme premier levier de réduction des inégalités. Nous avons besoin d'une école publique qui contribue à l'élévation générale du niveau de formation.

-Nous considérons également que la privatisation n'est pas l'avenir de l'école, elle encourage une forme de fragmentation de la société et ne saurait assurer la

transmission de nos valeurs communes. Aussi, la double mixité, sociale et scolaire, au sein de chaque établissement, mais aussi de chaque classe, ne doit plus demeurer une injonction incomprise ou contournée, mais un objectif politique à soi tout seul.

-Nous voulons une école de la République qui s'adapte aux enjeux distincts des territoires, en permettant des réponses différenciées, expérimentales, avec une refonte de l'éducation prioritaire, pour donner davantage de capital public à ceux qui ont moins de capital social.

-Renforcer les moyens humains pour mieux traiter la difficulté scolaire et soutenir les élèves en difficultés : enseignants spécialisés (RASED), psychologues scolaires, médecine scolaire, personnel AESH pour les élèves en situation de handicap...

-Chaque année, près de 100 000 jeunes quittent prématurément le système scolaire, c'est à dire sans diplôme et sans qualification : 8,2% des 18-24 ans n'ont que le brevet des collèges comme diplôme. Il faut leur garantir un accompagnement individualisé jusqu'à ce qu'ils trouvent leur voie.

-Permettre aux jeunes de trouver leur voie implique d'ouvrir à l'échelle des territoires des formes d'accompagnement personnalisé qui mêlent cadre structurant et suivi éducatif adapté afin de renouer avec les apprentissages qui font sens, avec la confiance et l'estime de soi.

-Placer au cœur de l'ambition éducative tous ensemble pédagogies, apprentissages, bien-être et citoyenneté. L'école est tout à la fois lieu de transmission de connaissances, d'apprentissage du vivre ensemble et de développement de la citoyenneté. Si les enseignants au quotidien innovent déjà beaucoup, les modalités d'organisation offrent un contexte encore peu propice aux innovations pédagogiques. L'innovation pédagogique implique de décupler la confiance accordée aux enseignants pour continuer à faire du parcours scolaire une aventure collective : entraide, tutorat, pédagogies collaboratives, mutualisation des pratiques professionnelles.

**5) La loi de « transformation de la Fonction publique » a profondément modifié la façon dont les personnels sont affectés ou promus en en rendant opaques et illisibles les modalités. Pourtant les enseignant-es démontrent à 96% leur attachement à des règles équitables et transparentes de gestion des personnels (mouvement, promotion...) étudiées en commission paritaire avec leurs représentant-es élu-es.**

**Allez-vous abroger cette loi de « transformation de la Fonction publique » et revenir à une gestion équitable et transparente des carrières des personnels ?**

L'équité et la transparence dans la gestion des personnels doivent être remises à l'ordre du jour pour mettre fin aux modalités actuelles particulièrement opaques et inéquitables dans de nombreuses situations.

C'est pour cela qu'il conviendra d'abroger la loi de « transformation de la Fonction publique » et de rétablir le *contrôle de l'avancement et de la mobilité des agents par les commissions administratives paritaires et plus généralement* d'un dialogue social de qualité qui participe de l'engagement des agents dans le travail et de l'adhésion à des projets de service.